

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1825**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition de 58 lots de copropriété dépendant des immeubles de la copropriété Terraillon située rues Guynemer, Jules Védrières, Marcel Bramet et Hélène Boucher, appartenant à la SA d'HLM Alliade Habitat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

Bureau du 11 octobre 2010**Décision n° B-2010-1825**

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition de 58 lots de copropriété dépendant des immeubles de la copropriété Terraillon située rues Guynemer, Jules Védrières, Marcel Bramet et Hélène Boucher, appartenant à la SA d'HLM Alliade Habitat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1

Dans le cadre de l'Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir 58 lots de copropriété situés dans l'ensemble immobilier dénommé Terraillon, situé rues Guynemer, Jules Védrières, Marcel Bramet et Hélène Boucher à Bron et appartenant à la Société anonyme d'habitations à loyer modéré Alliade Habitat.

Il s'agit des lots de copropriété désignés ci-après :

- un appartement de type F 2, situé au rez-de-chaussée du bâtiment B Marcel Bramet, formant le lot n° 479 avec les 226/223 840 des parties communes générales,
- une cave portant le numéro 1, située au sous-sol du bâtiment B Marcel Bramet, formant le lot n° 629 avec les 3/223 840 des parties communes générales,
- un appartement de type F 3, situé au rez-de-chaussée du bâtiment B Marcel Bramet, formant le lot n° 510 avec les 272/223 840 des parties communes générales,
- une cave portant le numéro 12, située au sous-sol du bâtiment B Marcel Bramet, formant le lot n° 660 avec les 3/223 840 des parties communes générales,
- un appartement de type F 3, situé au 2° étage du bâtiment B Marcel Bramet, formant le lot n° 513 avec les 272/223 840 des parties communes générales,
- une cave portant le numéro 15, située au sous-sol du bâtiment B Marcel Bramet, formant le lot n° 663 avec les 3/223 840 des parties communes générales,
- un appartement de type F 3, situé au 1er étage du bâtiment B Marcel Bramet, formant le lot n° 396 avec les 272/223 840 des parties communes générales,
- une cave portant le numéro 13, située au sous-sol du bâtiment B Marcel Bramet, formant le lot n° 546 avec les 3/223 840 des parties communes générales,
- un appartement de type F 4, situé au 4° étage du bâtiment B Marcel Bramet, formant le lot n° 393 avec les 323/223 840 des parties communes générales,
- une cave portant le numéro 10, située au sous-sol du bâtiment B Marcel Bramet, formant le lot n° 543 avec les 3/223 840 des parties communes générales,

- un appartement de type F 3, situé au rez-de-chaussée du bâtiment B Marcel Bramet, formant le lot n° 370 avec les 271/223 840 des parties communes générales,
- une cave portant le numéro 2, située au sous-sol du bâtiment B Marcel Bramet, formant le lot n° 520 avec les 3/223 840 des parties communes générales,
- un appartement de type F 5, situé au rez-de-chaussée du bâtiment B Marcel Bramet, formant le lot n° 406 avec les 414/223 840 des parties communes générales,
- une cave portant le numéro 3, située au sous-sol du bâtiment B Marcel Bramet, formant le lot n° 556 avec les 3/223 840 des parties communes générales,
- un appartement de type F 4, situé au 1er étage du bâtiment C Marcel Bramet, formant le lot n° 751 avec les 323/223 840 des parties communes générales,
- une cave portant le numéro 3, située au sous-sol du bâtiment C Marcel Bramet, formant le lot n° 851 avec les 3/223 840 des parties communes générales,
- un appartement de type F 4, situé au 3° étage du bâtiment C Marcel Bramet, formant le lot n° 679 avec les 323/223 840 des parties communes générales,
- une cave portant le numéro 11, située au sous-sol du bâtiment C Marcel Bramet, formant le lot n° 779 avec les 3/223 840 des parties communes générales,
- un appartement de type F 4, situé au 4° étage du bâtiment C Marcel Bramet, formant le lot n° 727 avec les 323/223 840 des parties communes générales,
- une cave portant le numéro 14, située au sous-sol du bâtiment C Marcel Bramet, formant le lot n° 827 avec les 3/223 840 des parties communes générales,
- un appartement de type F 5, situé au 2° étage du bâtiment A Marcel Bramet, formant le lot n° 22 avec les 425/223 840 des parties communes générales,
- une cave portant le numéro 7, située au sous-sol du bâtiment A Marcel Bramet, formant le lot n° 206 avec les 3/223 840 des parties communes générales,
- un appartement de type F 4, situé au 1er étage du bâtiment A Marcel Bramet, formant le lot n° 41 avec les 323/223 840 des parties communes générales,
- une cave portant le n° 5, située au sous-sol du bâtiment A Marcel Bramet, formant le lot n° 225 avec les 3/223 840 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 8, situé bâtiment A Guynemer, formant le lot n° 8 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 9, situé bâtiment A Guynemer, formant le lot n° 9 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 10, situé bâtiment A Guynemer, formant le lot n° 10 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 11, situé bâtiment A Guynemer, formant le lot n° 11 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 12, situé bâtiment A Guynemer, formant le lot n° 12 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 14, situé bâtiment A Guynemer, formant le lot n° 14 avec les 1/107s des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 15, situé bâtiment B Guynemer, formant le lot n° 15 avec les 1/107 des parties communes générales,

- un garage portant le numéro 18, situé bâtiment B Guynemer, formant le lot n° 18 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 19, situé bâtiment B Guynemer, formant le lot n° 19 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 25, situé bâtiment B Guynemer, formant le lot n° 25 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 28, situé bâtiment B Guynemer, formant le lot n° 28 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 30, situé bâtiment C Guynemer, formant le lot n° 30 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 31, situé bâtiment C Guynemer, formant le lot n° 31 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 38, situé bâtiment C Guynemer, formant le lot n° 38 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 42, situé bâtiment C Guynemer, formant le lot n° 42 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 44, situé bâtiment D Guynemer, formant le lot n° 44 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 46, situé bâtiment D Guynemer, formant le lot n° 46 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 47, situé bâtiment D Guynemer, formant le lot n° 47 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 48, situé bâtiment D Guynemer, formant le lot n° 48 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 52, situé bâtiment D Guynemer, formant le lot n° 52 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 53, situé bâtiment D Guynemer, formant le lot n° 53 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 54, situé bâtiment D Guynemer, formant le lot n° 54 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 56, situé bâtiment D Guynemer, formant le lot n° 56 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 57, situé bâtiment E Guynemer, formant le lot n° 57 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 71, situé bâtiment F Guynemer, formant le lot n° 71 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 78, situé bâtiment F Guynemer, formant le lot n° 78 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 82, situé bâtiment F Guynemer, formant le lot n° 82 avec les 1/107 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 83, situé bâtiment F Guynemer, formant le lot n° 83 avec les 1/107 des parties communes générales,

- un garage portant le numéro 84, situé bâtiment F Guynemer, formant le lot n° 84 avec les 1/107 des parties communes générales,

- un garage portant le numéro 86, situé bâtiment G Guynemer, formant le lot n° 86 avec les 1/107 des parties communes générales,

- un garage portant le numéro 88, situé bâtiment G Guynemer, formant le lot n° 88 avec les 1/107 des parties communes générales,

- un garage portant le numéro 97, situé bâtiment G Guynemer, formant le lot n° 97 avec les 1/107 des parties communes générales,

- un garage portant le numéro 92, situé bâtiment G Guynemer, formant le lot n° 92 avec les 1/107 des parties communes générales,

- un garage portant le numéro 104, situé bâtiment H Guynemer, formant le lot n° 104 avec les 1/107 des parties communes générales,

Aux termes du compromis, la SA d'HLM Alliade Habitat céderait les biens en cause, libres de toute location ou occupation, au prix de 562 977 €.

Les biens dont il s'agit sont destinés à être démolis par l'acquéreur qui en assurera la maîtrise d'ouvrage.

Cette acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur la base d'un taux maximum autorisé ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 15 octobre 2009 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 562 977 €, de 58 lots de copropriété situés dans l'ensemble immobilier dénommé Terrailon et appartenant à la SA d'HLM Alliade Habitat, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'ANRU.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme B 1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 0827, le 21 juin 2005 pour la somme de 41 872 197 € en dépenses et 41 872 197 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 213 200 - fonction 824, pour un montant de 562 977 € correspondant au prix de l'acquisition et de 7 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.